

HAVRE de GREVE n°22



Bulletin de la mobilisation pour un « Havre de Grève »
expression de l'AG interprofessionnelle
publiée par l'intersyndicale

Mardi 4 janvier

Et maintenant 2011!

22 !!

v'la le nouveau HdG !

L'automne qui se termine ne nous aura pas donné l'occasion de tordre le cou de la réforme des retraites attendue par le Medef et voulue par Sarkozy.

Le **HAVRE de GREVE**, diffusé à des milliers d'exemplaires, appartenait à tout le monde.

Il a été un bel instrument de mobilisation dans l'agglomération et il va survivre à la fin des grèves.

La coordination de nos réflexions et de nos initiatives

interprofessionnelles et intersyndicales futures passera encore par une publication au moins

mensuelle du **HAVRE de GREVE** pour préparer des lendemains qui chantent encore.

Le chiffre qui tue :

23,151 millions

C'est le nombre de chômeurs dans l'union européenne. Le FMI n'indique pas le nombre de chômeurs supplémentaires consécutif aux dernières mesures d'austérité imposées pour sauver les banques!

www.havredegreve.org

Pour nous écrire:

havredegreve@gmail.com

Nos MEILLEURS VOEUX!



On ne lâchera rien !

L'AG de l'agglomération havraise s'était achevée en 2010 avec la volonté de ne rien lâcher ! Les vœux du président Sarkozy ne peuvent que nous encourager à organiser la résistance contre les casseurs des acquis sociaux gagnés au lendemain de la victoire contre les nazis et leurs collaborateurs.

Un Meeting en présence de syndicalistes européens et avec François RUFFIN journaliste, militant, co-auteur de « Les Jours Heureux. Le Programme du Conseil National de la Résistance de mars 1944 : Comment il a été écrit et mis en oeuvre, et comment Sarkozy accélère sa démolition » est annoncé pour le 1^{er} février.

le détail de cette initiative sera annoncé dans les tous prochains jours.

L'AG interprofessionnelle prévoit également la projection de « *WALTER, Retour en résistance* » de Gilles PERRET

Prochaine Assemblée Générale

Lundi 10 janvier

17H bourse du travail - Franklin

HAVRE de GREVE

3 Millions de fois merci !
L'AG interprofessionnelle et l'intersyndicale tiennent à remercier encore une fois toutes celles et ceux qui ont manifesté leur solidarité aux grévistes.

Allocation de solidarité à la grève.

Les premiers versements seront effectués première semaine de janvier 2011. Constatant que des justificatifs de grève concernant le mouvement sur les retraites continuaient à arriver à l'association, la date butoir de réception de ces justificatifs au hdgrève est repoussée au 15 janvier 2011 pour tous les salariés : public et privé.

RAPPEL DES MODALITES POUR TOUCHER L ALLOCATION DE GREVE :

La solidarité financière à l'égard des grévistes ne s'exercera que pour les périodes de grève au delà de 35 heures ou au delà du 5ème jour de grève pour les salariés à plein temps.

Pour les salariés à temps partiel l'allocation de solidarité à la grève sera calculée au prorata du temps hebdomadaire de travail. (Par exemple pour un salarié à mi-temps, le calcul s'effectuera au delà de 17.5 heures)

Le versement de l'allocation de solidarité à la grève ne concernera que la période de grève s'exerçant du 1^{er} septembre 2010 au 30 Octobre 2010.

Les seuls justificatifs exigés pour toucher l'allocation de solidarité à la grève sont les bulletins de salaire. Ils sont à remettre à vos représentants syndicaux ou à transmettre directement à : Association Le Havre de grève, maison des syndicats, 119 cours de la République 76600 Le Havre, accompagnés de vos coordonnées postales et téléphoniques.

La date butoir de réception de ces justificatifs au hdgrève est fixée au 30 janvier 2011 pour les salariés du privé.

Les salariés de la fonction publique dont les retenues sur salaire s'effectueront sur une période plus longue et ne disposant pas actuellement de la totalité des justificatifs pour le 30 janvier 2011 doivent communiquer également leur temps de grève total à leurs représentants syndicaux ou les transmettent directement au hdgrève (adresse ci-dessus) afin d'être pris en compte également dans le calcul de l'allocation de solidarité à la grève. La date butoir de réception de ces informations est fixée également au 30 janvier 2011. Ils s'engagent évidemment à fournir leurs justificatifs à réception de ceux-ci.

Le taux horaire de l'allocation de solidarité à la grève sera le même pour tous. Celui-ci sera égal à la totalité de la somme globale disponible sur le compte bancaire du Havre de grève divisée par le nombre total d'heures de grève recensées (au-delà du seuil minimal 35h ou 5jours).

Certaines mesures d'aide d'urgence peuvent être prises. Les salariés ayant des difficultés du fait des jours de grève doivent saisir leur syndicat afin que celui-ci contacte le HAVRE de GREVE, et ce dans la confidentialité ou contacter le 0666610750.

**Demandez le
calendrier
HAVRE de GREVE !**



Un calendrier 2011 avec des images de mobilisation de l'automne est disponible à la bourse du travail. L'intégralité des bénéfices de la vente sera versée à notre caisse de solidarité.



